



# Collectif Associatif du Bassin Alésien

55, Grand rue Jean Moulin – 30100 ALES .

Site: [www.caba.asso.fr](http://www.caba.asso.fr)

## LIVRET D'ACCUEIL



**Collectif Associatif du Bassin Alésien**

Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie

Service d'Activités et de Médiation

Service d'Accompagnement Médico Social pour Adulte Handicapé

**C.A.B.A. 04.66.54.00.33**

**S.A.V.A. 04.66.54.98.90**

**S.A.M. 04.66.54.35.20**

**S.A.M.S.A.H. 04.66.54.98.92**

**TSA 07.48.12.54.64**

## PREAMBULE

Les lois de 2002 et 2005 ont réaffirmé les droits des personnes handicapées, leur participation et leur citoyenneté.

Le livret d'accueil est l'un des outils prévu pour favoriser le respect de ces droits.

Vous trouverez annexés ci-joint deux autres outils qui sont la charte des droits et des libertés de la personne handicapée et le règlement de fonctionnement.

## MOT D'ACCUEIL

Afin de faciliter votre accueil et votre accompagnement, nous avons rédigé ce livret d'accueil qui contient les informations nécessaires à la compréhension de l'organisation et du fonctionnement de nos services

### TOUT D'ABORD : QU'EST CE QUE LE C.A.B.A. ?

Le Collectif Associatif du Bassin Alésien est une association loi 1901 créée en 1999 à l'initiative de cinq associations du secteur. Son objectif est la promotion, la création et la gestion de services à l'intention de personnes adultes handicapées et leurs familles, résidant sur le Bassin Alésien.

Le Collectif Associatif du Bassin Alésien (C.A.B.A.) gère :

-un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) composé de deux services :

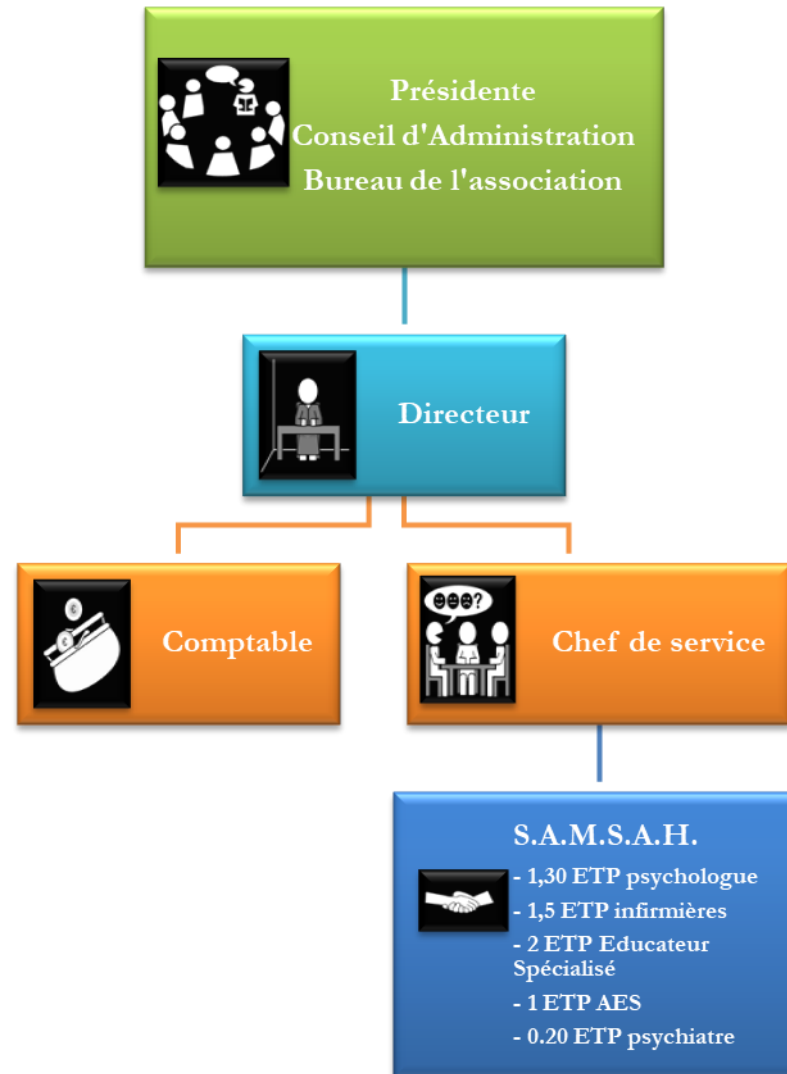
- le Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie (S.A.V.A.)

- le Service d'Activités et de Médiation (S.A.M.)

-un Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés Psychiques (S.A.M.S.A.H. Psy)

Ces services relèvent de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et du décret 2005-223 du 11 mars 2005 portant sur l'organisation et le fonctionnement de ces types de services.

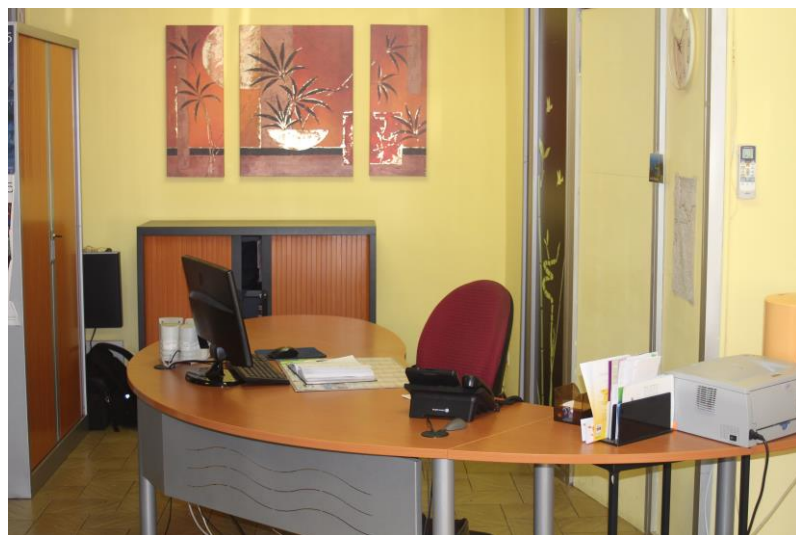
## ORGANIGRAMME



## LE S.A.V.S.

### LE S.A.V.S. POUR QUI ?

- Les personnes adultes handicapés de 18 ans et plus
- Reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H) ou en cours de reconnaissance
- Résidant sur le bassin alésien, à leur domicile, en famille, ou en foyer d'hébergement provisoire



LE S.A.V.A.



LE S.A.M.

## LE S.A.V.A. POURQUOI ?

Un accompagnement individuel pour vous aider à réaliser votre projet personnel par :

- Une aide dans les démarches administratives
- Un accès et/ou un maintien dans un logement
- Une aide à l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation
- Un accès aux soins
- Un accompagnement dans l'organisation de la vie quotidienne (logement, loisirs, déplacements spécifiques...)
- Une écoute, un soutien relationnel

## LE S.A.V.A. COMMENT ?

Une équipe de quatre travailleurs sociaux.

Afin de répondre aux demandes des usagers, le S.A.V.A. propose :

- Des rencontres à domicile, au S.A.V.A. ou à l'extérieur
- Des accompagnements extérieurs pour faciliter la rencontre avec les différents partenaires (E.S.A.T., CAP EMPLOI, M.L.I., POLE EMPLOI, TRIBUNAL, H.L.M...)
- D'assurer un rôle de médiation auprès des administrations, des employeurs, des partenaires sociaux (Assistante sociale, tuteur, C.M.P., E.S.A.T....)



SALLE D'ENTRETIEN DU S.A.V.A.

## **LE S.A.M. POURQUOI ?**

**Il s'agit de faciliter l'insertion et les relations sociales des usagers du service en favorisant les moments de rencontres et d'échanges au travers d'activités de loisirs, sportives, culturelles et artistiques.**

**L'objectif est de permettre à la personne, à partir d'un investissement dans un collectif, de construire son propre projet de vie sociale.**

## **LE S.A.M. COMMENT ?**

**Une équipe de quatre travailleurs sociaux.**

**Afin de répondre aux demandes des usagers, le S.A.M. propose :**

- Des activités collectives de loisirs et de culture auxquelles les personnes sont totalement associées (atelier d'expression, balades, activités sportives, séjours...)**
- Des lieux de rencontre, d'expression citoyenne gérés avec les usagers-acteurs (espace rencontre) permettant de venir partager un café, une discussion ou d'élaborer un projet collectif.**



**SALLE D'ACTIVITE DU S.A.M.**

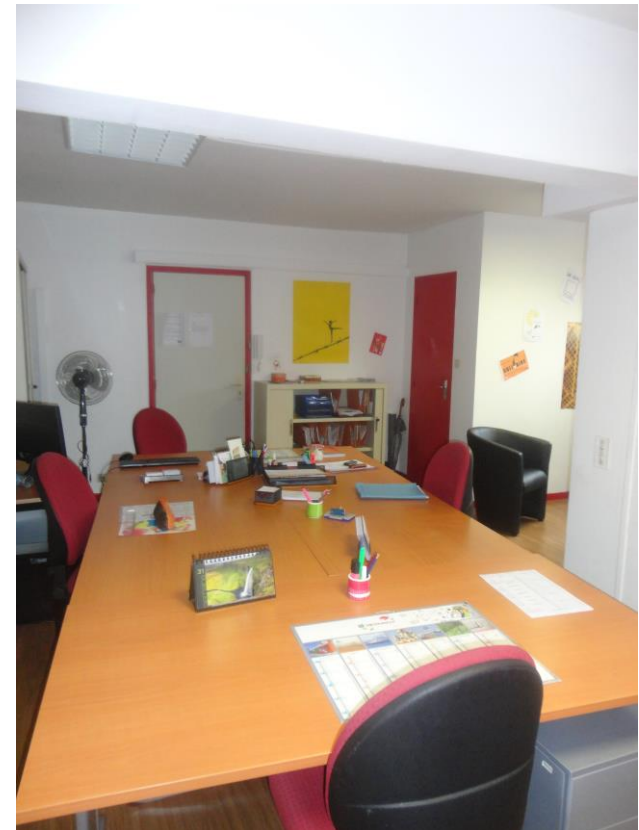
## LE S.A.M.S.A.H.

### LE S.A.M.S.A.H. POUR QUI ?

- Pour les personnes handicapées psychiques, TSA et bénéficiaires d'une orientation S.A.M.S.A.H. vers le C.A.B.A. proposée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.)
- Les adultes de 18 ans et plus
- Résidant sur le bassin alsésien, à leur domicile, en famille, ou en foyer d'hébergement provisoire



SALLE D'ENTRETIEN ET BUREAUX DU S.A.M.S.A.H.





## **LE S.A.M.S.A.H. POURQUOI ?**

**Le S.A.M.S.A.H. propose un accompagnement médico-social qui vise à la réhabilitation des personnes ayant un handicap psychique ou des troubles autistiques afin de les aider à maintenir ou restaurer leur autonomie par :**

- **Une aide à la gestion du quotidien**
- **Une aide à l'accès et au maintien dans un logement**
- **Une aide à l'accès et/ou à la coordination des soins**
- **Un soutien dans les démarches administratives et budgétaires**
- **Une aide à l'élaboration d'un projet de formation ou à la recherche d'un emploi**
- **Une écoute et un soutien psychologique**
- **Un soutien visant à une bonne hygiène de vie**

## **LE S.A.M.S.A.H. COMMENT ?**

**Une équipe pluridisciplinaire : Deux infirmières, deux psychologues, deux éducatrice spécialisée et une Assistante Educative Sociale.**

**Afin de répondre aux demandes des usagers, le S.A.M.S.A.H. propose**

- **Des accompagnements qui se font essentiellement dans les lieux de vie de la personne et dans tous les lieux où s'exercent ses activités sociales, professionnelles...**
- **Des entretiens dans les locaux du S.A.M.S.A.H.**
- **Un travail en réseau visant à une cohérence d'intervention autour de la personne (soins, services sociaux et médico-sociaux, associations tutélaires...)**
- **Un rôle de médiation auprès des administrations, des employeurs, des bailleurs... compte tenu des répercussions du handicap psychique dans le cadre de vie.**



## LES PAPIERS DONT NOUS AVONS BESOIN :

AU S.A.V.A. :

La notification M.D.P.H.



AU S.A.M. :

La notification M.D.P.H.

Une attestation de responsabilité civile à demander à votre assureur

Un certificat médical pour les activités extérieures



AU S.A.M.S.A.H. :

La notification d'orientation vers le S.A.M.S.A.H. par la M.D.P.H.

La photocopie de votre carte vitale et son attestation

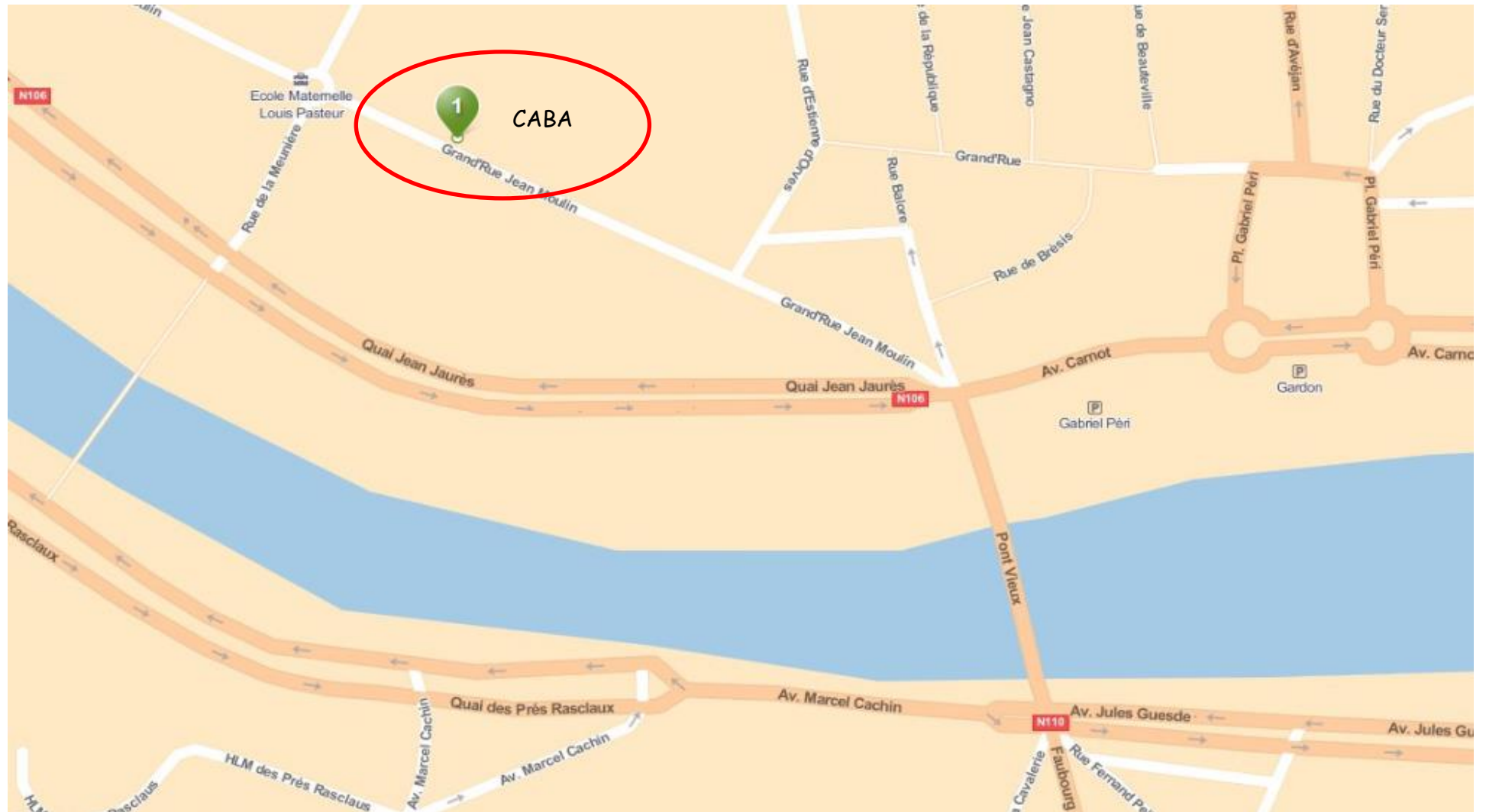


## COMMENT VENIR ?

C.A.B.A.

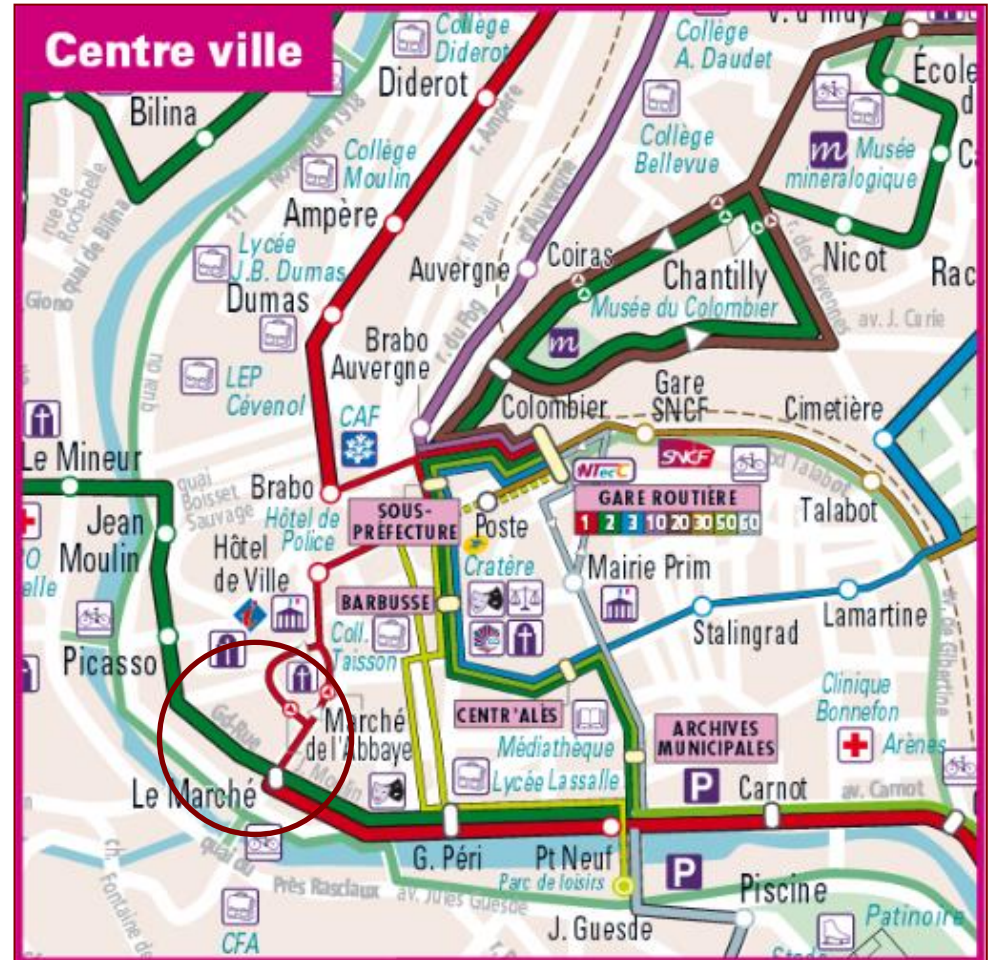
55 Grand Rue Jean Moulin, 30100 Alès

04 66 54 98 90 · [caba.asso.fr](http://caba.asso.fr)



## COMMENT VENIR EN BUS (société NTecC)

Descendre à l'arrêt « Le marché », qui se trouve à 50 mètres des services, soit par  
La Ligne 1 « La miraillette / Tamaris », soit par  
La ligne 2 « La royale / L'hôpital »



## DOSSIER ET CONFIDENTIALITE

Les données vous concernant peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'ensemble des données est protégé par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble du personnel sanitaire et par le devoir de discrétion auquel est tenu l'ensemble du personnel social et administratif.

« Les professionnels participants à la prise en charge d'une même personne peuvent [...] échanger ou partager des informations relatives à la personne prise en charge [...] » Extrait de l'article 1 du Décret n°2016-994 du 20 juillet 2016.

## PERSONNES QUALIFIEES DANS LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

Art 2 de l'arrêté 03.05.2021 portant désignation de personnes qualifiées : Pour contacter la personne qualifiée de son choix, le demandeur d'aide ou son représentant légal doit faire parvenir sa demande par courrier ou courriel à l'adresse suivante :

ARS Occitanie, délégation départementale du Gard, 6 rue du mail 30009 Nîmes. [Ars-oc-DD30-cms@ars.sante.fr](mailto:Ars-oc-DD30-cms@ars.sante.fr)

## FINANCEMENT

Le S.A.V.S. est financé par le Conseil Général du Gard.

Le S.A.M.S.A.H. a un double financement, par le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon.





## HORAIRES ET PERMANENCES DES SERVICES DU C.A.B.A.



Nos locaux sont ouverts les matins du lundi au samedi, de 9h à 12h sauf le jeudi matin. Les après-midis du lundi au jeudi de 14h à 18h, et le vendredi de 14h à 17h.

## NUMEROS UTILES

M.D.P.H. :  
Numéro vert : 0800.20.55.88  
Tel : 04.66.02.78.00

CONSEIL GENERAL :  
Tel : 04.66.76.76.76

AGENCE REGIONALE DE SANTE :  
Tel : 04.67.07.20.07

NTecC :  
Tel : 04.66.52.31.31

NUMERO EUROPEEN D'APPEL D'URGENCE  
Tel : 112

